



CANDIDATS À L'ÉLECTION PRÉSIDENTIELLE

Quel avenir comptez-vous proposer à des millions de personnes âgées vivant avec une perte d'autonomie et/ou handicap en France ?

Notre projet

La France, pays des Droits de l'Homme et du Citoyen, fait partie des sociétés qui connaissent un vieillissement croissant de leur population. En 2018, la part des personnes âgées de 65 ans et plus représentait 20,5 % de la population. Selon les données 2020 de l'Insee, au 1er janvier 2020, un habitant sur cinq est âgé de 65 ans ou plus. En 2060, ce sont près de 24 millions de personnes qui seront âgées de 60 ans et plus, pour 73 millions d'habitants, soit 32 % de l'ensemble de la population.

Avec 3 340 379 habitants au 1er janvier 2020, la Bretagne voit sa population croître mais également vieillir, moins de naissances et plus de décès, avec des fortes disparités entre les départements. La part des 65 ans ou plus varie de 18,0 % en Ille-et-Vilaine à 26,3 % dans les Côtes-d'Armor. La pyramide des âges entre janvier 1999 et Janvier 2019 montre qu'en 20 ans le nombre des plus de 80 ans a doublé en Bretagne. Le retour au pays des retraités, le choix de la Bretagne pour d'autres, doivent participer à l'évolution de nos territoires. De nombreux dispositifs doivent être améliorés en urgence, d'autres créés afin de répondre aux attentes et aux besoins de nos aînés.

C'est un défi qu'il convient de relever, en rappelant que, quel que soit leur âge, leur pathologie, le degré de leur perte d'autonomie, leur situation, les personnes ont les mêmes droits.

POUR LA DIGNITÉ, LA PROTECTION ET LA CITOYENNETÉ PLEINE ET ENTIÈRE TOUT AU LONG DE LA VIE :

LIBERTÉ de choisir son mode et son lieu de vie

EGALITÉ des Droits et des Chances et droit à une citoyenneté pleine et entière

FRATERNITÉ : une société ouverte et inclusive

S'il nous faut reconnaître que des actions ont été menées depuis ces dernières décennies au cours des différents mandats électoraux, si des financements sont alloués actuellement à l'accompagnement de la perte d'autonomie liée à l'avancée en âge, si de bonnes intentions sont à souligner, il n'en reste pas moins que les mesures prises pour répondre aux besoins spécifiques de ces personnes restent en inadéquation avec la réalité du terrain.

Les nombreuses initiatives prises sur le terrain par des associations, des entreprises, des institutions, des professionnels, pour innover, mieux accompagner les personnes âgées vivant avec une perte d'autonomie et/ou handicap, ne sont pas assez soutenues et diffusées. L'accent est mis sur la prise en charge de l'incapacité, alors même que les efforts devraient converger vers un accompagnement

permettant plus de prévention et plus d'autonomie, même minime. Pour atteindre cet objectif, une transformation de la société et du cadre de vie est essentielle.

Le droit de toute personne vivant avec une perte d'autonomie et/ou handicap doit s'inscrire dans le droit commun de services répondant à ses besoins de vivre avec dignité au cœur de notre société.

Ce cloisonnement, peu perceptible pour ceux qui ne sont pas confrontés de près à cette réalité, finit par condamner nombre de nos concitoyens en les dépossédant de leurs choix de vie. En raison d'une gestion très centralisée sans que les principaux intéressés et/ou leurs proches aidants aient voix au chapitre, ils finissent injustement par être vus, par beaucoup, comme des personnes à prendre en charge, au lieu de les considérer comme des sujets de droits et des citoyens à part entière.

Combien de personnes âgées vivant avec une perte d'autonomie et/ou handicap, ainsi que leurs proches aidants se trouvent contraintes de renoncer à leurs aspirations fondamentales de choix de mode et de lieu de vie et se retrouvent sans recours pour changer cet état de fait ?

Elles sont alors piégées au cœur d'une organisation systémique et formatée par des aprioris, qui consistent à « faire, agir, parler et décider à leur place » les réduisant de facto à des objets de soins et d'accompagnement. Elles se trouvent alors amputées de leur libre arbitre et ne sont plus considérées comme des sujets pensants et agissants, les enclavant jusqu'à l'assistanat forcé et au déclassement.

Il nous semble au contraire qu'il serait primordial de les accompagner vers une plus grande autonomie, les valoriser comme des acteurs essentiels de notre société, car elles sont des leviers de transmission, mues par une authentique envie de participer, de partager leur savoir, leur savoir-faire, et plus encore, leur savoir-être.

Nos valeurs : vers une conception de la politique sociale plus universelle

⇒ Universalité

Au cours de notre existence, nous pouvons tous nous retrouver confrontés à une forme de perte d'autonomie et/ou de handicap. Loin de toute considération médicale ou de notion d'accident de la vie, le grand âge en est très souvent synonyme et s'y confronte d'un point de vue tant physique que psychique.

Il est profondément trompeur, arrogant ou méprisant que de penser que l'on échappe à cette réalité.

Nous sommes tous concernés !

En amont de toute politique publique, il nous apparaît fondamental de prendre en considération la diversité de la population, et de concevoir de manière pragmatique la prise en compte de l'ensemble des besoins de chacun.

C'est pourquoi nous privilégions et privilégierons toujours une approche axée sur la variété humaine (personnes âgées ou en situation de handicap, femmes, enfants, personnes vulnérables...) afin de leur faciliter la vie et de prendre en compte la diversité et la complexité de leurs attentes, de leurs capacités et de leurs besoins, sans jamais renier leur pleine citoyenneté.

⇒ Ecoute et Participation

Nous reconnaissons et valorisons tous les savoirs, toutes les expertises et toutes les expériences de vie des personnes âgées en perte d'autonomie et/ou handicap, dans toute leur diversité.

C'est encore et toujours pouvoir choisir seul ou avec ses proches aidants, la direction à donner à sa vie et en influencer le cours, en conservant jusqu'à la fin de sa vie et autant que faire se peut, la possibilité d'exprimer ses besoins, d'être écouté, de choisir son cadre de vie, ses aides et de les financer soi-même.

En réalité, plus que tout cela, c'est la liberté de pouvoir choisir !

Or le modèle social français est fondé sur un mode éculé conduisant à une déresponsabilisation et à une désocialisation de la personne âgée en perte d'autonomie et/ou handicap (ou de ses proches aidants). Cet état de fait, plus que regrettable, est tout simplement intolérable : la répercussion est inévitable, elle met la personne concernée dans une situation dénuée d'humanité, qui la conduit inexorablement à ne plus pouvoir s'appréhender comme un citoyen capable d'agir et de choisir sa destinée.

Seul le respect de la liberté de choix de chacun permet un tel accomplissement et le maintien de l'humain au cœur de la société.

Avancer en âge, c'est le plus souvent perdre un peu d'autonomie, c'est être aussi parfois « limité », selon le degré de perte d'autonomie, dans la compréhension du monde qui nous entoure, ou d'être privé de certains de ses sens ou de ses capacités motrices. Mais entrer dans cette période de notre existence n'est ni une maladie ni une infirmité.

Mais, c'est aussi, avoir la volonté de s'adapter, pour surmonter le mieux et le plus longtemps possible un obstacle psychique ou physique dans son environnement, en développant d'autres aptitudes, en faisant l'effort de se rééduquer grâce à des aides techniques ou humaines pour recouvrer un certain potentiel d'autonomie et de liberté de choix.

C'est pourquoi, il est impérieux de favoriser la participation active de toutes les personnes âgées vivant avec une perte d'autonomie et/ou handicap en les associant à la conception et à la mise en œuvre des dispositifs qui les concernent directement.

⇒ Une mobilisation active de tous les secteurs de la société

Nous voulons une société accueillante et accompagnante qui fasse part à la sensibilisation dès le plus jeune âge et dans les secteurs sociaux, médico-sociaux, économiques et culturels, en privilégiant le service public au premier chef notamment dans ce qui touche à la santé et à l'accompagnement de la perte d'autonomie. Tous les Français sont concernés.

Penser à un accompagnement inconditionnel pour tous, par tous, sans aucune distinction de part ou d'autre, est naturel et plus encore nécessaire.

Combien d'entre nous se retrouvent aidants sans en avoir même conscience par de simples gestes altruistes, sans qu'il soit possible, pour de multiples raisons (offre inexistante, charge financière trop

lourde...) de déléguer une aide à des professionnels dans le cadre de protocoles souvent très/trop rigides ?

Nous sommes convaincus qu'il est urgent d'affecter les moyens nécessaires à transformer la société et le milieu de vie, de façon à garantir à toutes les personnes âgées vivant avec une perte d'autonomie et/ou handicap, des services et une aide de proximité, accessibles et conçus pour tous, mais surtout et par-dessus tout, qui correspondent à leurs besoins et à leur volonté.

Nos objectifs

Tous ces aspects énoncés forment un constat difficile... cependant bien moins difficile que ce que vivent au quotidien les personnes âgées vivant avec une perte d'autonomie et/ou handicap et qui doivent in fine se battre contre un système pourtant supposé les aider et les considérer jusqu'à la fin de leur vie comme des citoyens à part entière.

- ⇒ Il est plus que temps de prendre des mesures d'urgence et de sortir ces millions de personnes et leurs familles de la marginalité dans laquelle elles sont placées malgré elles.
- ⇒ Il est plus que temps de mettre fin au piège de l'assistanat subi et à vie.
- ⇒ Il est plus que temps de mettre fin à un système qui gère à la place des intéressés, pas seulement les aspects pécuniaires, mais aussi les décisions graves comme la mise en institution sans un consentement éclairé mais par obligation faute de moyens alternatifs.

Notre modèle français est arrivé à bout...

Les conséquences humaines et financières sont trop lourdes.

C'est pour toutes ces raisons réunies que **nous vous proposons un changement radical, une politique ambitieuse et courageuse** correspondant à un véritable changement de modèle.

Cela passe par un **changement du mode de financement, un changement d'évaluation et de conception de l'avancée en âge et de la perte d'autonomie.**

Nos propositions

⇒ **Une offre « Habitat » multidimensionnelle : LIBERTE !**

Les établissements, appelés EHPAD, accueillant des citoyens âgés de plus de 60 ans en lourde perte d'autonomie, ne doivent en aucun cas tomber dans le giron du lucratif transformant le citoyen âgé en produit marchand.

Nous refusons les dérives qui nous projettent petit à petit vers un système à l'américaine où la santé appartient aux grands groupes protégeant les riches et où l'hospice est réservé à la population pauvre dépourvu de moyens suffisants pour être bien soignés. L'accompagnement de la santé en France s'est construit sur la volonté d'un financement universel (la Sécurité Sociale) fondé sur notre pacte républicain ; chacun donne selon ses moyens et reçoit selon ses besoins. Sachons protéger ce bien acquis, que de nombreux pays nous envient.

- **Nous appelons** les élus, les pouvoirs publics en charge de l'habitat, de l'urbanisme, dans nos villes, dans nos territoires, à s'engager, comme l'on déjà fait de nombreux pays du nord de l'Europe, dans la mise en œuvre de tous les dispositifs d'aménagement indispensables pour pouvoir faciliter la vie des citoyens souffrant d'un handicap et d'une perte d'autonomie. De nouvelles formes d'habitat sont à créer afin de répondre aux choix des citoyens, quelles que soient leurs situations.
- **Nous voulons** choisir notre lieu de vie. L'EHPAD aujourd'hui est un passage obligé et non choisi où le citoyen entre par obligation, victime d'une pathologie invalidante, d'un accident, d'une situation qui n'est plus gérable au domicile par l'insuffisance des moyens humains et financiers qui lui sont accordés.
- **Nous exigeons que les EHPAD soient totalement repensés et réorganisés** : Actuellement ces établissements sont dans l'incapacité de répondre à un accompagnement nécessitant des soins médicaux de plus en plus contraignants tout en protégeant le volet indispensable à la VIE sociale et psychoaffective.

Ce ne sont pas les contrôles annoncés le 8 mars 2022 par Madame Brigitte BOURGUIGNON, Ministre en charge de l'Autonomie, qui vont régler le problème. Encore moins un numéro d'appel mis en ligne pour dénoncer la maltraitance alors même que les moyens pour permettre la bientraitance sont notoirement insuffisants, ce que nous mettons en lumière depuis plus de 15 ans.

- **Nous demandons au gouvernement** d'attribuer en urgence à tout établissement public ou associatif à but non lucratif les moyens nécessaires et suffisants pour pouvoir répondre aux réels besoins médicaux, médico-sociaux et sociaux des citoyens qui y sont accueillis, ce qui n'est malheureusement pas le cas aujourd'hui.
- **Nous voulons que ce soit l'hôpital qui se déplace vers l'EHPAD et non l'inverse.** Pour ce faire, il y a nécessité à développer les pôles gériatriques et à apporter dans ces établissements les plateaux techniques suffisants pour éviter des transferts inutiles, coûteux et parfois dramatiques pour le sujet âgé.
- **Nous exigeons une réforme en profondeur de notre système de santé.**

Nous ne voulons plus être soumis à des décisions qui ne prennent absolument pas en compte notre réalité, notre vie au quotidien. Nous voulons que notre parole soit entendue, réellement prise en considération et porteuse d'une déclinaison d'actions concrètes sur le terrain. Nous sommes des citoyens à part entière, avec des devoirs mais aussi des droits, de notre naissance à notre mort, c'est ainsi que le mot démocratie, trop souvent bafoué, prend tout son sens.

⇒ La barrière d'âge supprimée : EGALITE !

La devise de la République Française est : « Liberté, **Égalité**, Fraternité. ». Son principe est : gouvernement du peuple, pour le peuple et par le peuple

Nous revendiquons les droits du citoyen. Il doit être accompagné dans sa santé et la compensation de son handicap et de sa perte d'autonomie, avec respect, dignité et humanité. Cela nécessite une totale remise à plat d'un système dans lequel il se trouve enfermé... Système par ailleurs dénoncé par de nombreuses organisations dont le Comité National d'Ethique.

L'article premier de notre constitution : « la France est une république indivisible, laïque, démocratique et sociale. Elle assure l'égalité devant la loi de tous les citoyens sans discrimination d'origine, de race ou de religion. **L'égalité des droits est un principe républicain.**

La barrière de l'âge fixée à 60 ans provoque une discrimination dans l'accès aux droits concernant l'accompagnement du handicap et de la perte d'autonomie. Cette situation est donc bien en totale contradiction avec l'égalité des droits.

Nous demandons l'égalité pour les citoyens de plus de 60 ans victimes d'une situation portant atteinte à leur autonomie. Nous demandons la suppression de cette barrière de l'âge afin que la prise en compte des besoins individuels soit réelle.

L'APA (Allocation Personnalisée d'Autonomie) et la PCH (Prestation de Compensation du Handicap) doivent être remplacés par une allocation unique. Parallèlement, la grille AGGIR qui s'inscrit uniquement dans une limite budgétaire à ne pas dépasser, doit céder la place à une évaluation objective et complète, centrée sur l'ensemble des déficits sensoriels, physiques, psychiques, moteurs, psychiatriques... Cette nouvelle grille d'évaluation permettra de définir au plus proche du citoyen ses réels besoins lui permettant de maintenir son autonomie restante. Osons nous inspirer du manuel de formation et guide d'utilisation appelé le RAI (*Resident Assessment Instrument*) qui dénombre à minima trois grands axes : Le minimum de données standardisées (MDS) – Le tableau d'alarme – Les guides d'analyses par domaine d'intervention.

Nous réclamons **un état des lieux des lois, des rapports, des concertations en vigueur** qui s'empilent mais dont les bonnes intentions se retrouvent trop souvent dans « la corbeille à papiers ».

Aujourd'hui, plus que jamais, au regard de la démographie, nous demandons du concret, construit sur nos réelles attentes et au regard des réalités de vie.

⇒ Le 5^{ème} Risque mis en œuvre et financé : FRATERNITE !

**Le cinquième risque doit se construire sur la fraternité,
Chacun donne selon ses moyens et reçoit selon ses besoins.**

- **Nous réclamons en urgence que soit activée la cinquième branche de sécurité sociale. La loi Autonomie est dépendante de la création de cette branche spécifique, qui portera en son sein les financements dédiés.**

- Une ordonnance du 1er décembre 2021 a fixé les bases juridiques de cette cinquième branche. Ce dispositif permettra enfin d'abolir pour les plus de 60 la discrimination par l'âge dans laquelle ils sont enfermés aujourd'hui.
- Notre pays, celui des Droits de l'Homme, se doit d'être impartial par rapport à toute discrimination faite à ses citoyens. Si non à quoi servirait « la Défenseuse des droits » ?
- **Nous demandons aux candidats à l'élection Présidentielle 2022, de nous préciser leurs intentions et leurs positions** sur ce point essentiel défini par l'ordonnance du 1^{er} décembre 2021 fixant le cadre juridique de la cinquième branche de sécurité sociale.
- **Nous demandons aux candidats de poser urgemment tous les dispositifs**, qu'ils soient financiers, techniques, professionnels, ..., permettant de couvrir l'ensemble des besoins d'accompagnement de la perte d'autonomie pour tout citoyen concerné.

**C'est l'horizon d'une révolution sociale,
Tous les Français sont concernés !**

A l'heure où de nombreuses questions se posent pour une meilleure qualité de vie des seniors, il est capital d'apporter un éclairage sur la création d'une cinquième branche de la sécurité sociale ayant pour but de financer l'accompagnement nécessaire pour un citoyen, victime d'un handicap, d'une perte d'autonomie, quel que soit son âge.